



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.039

FINANCES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL 2023

Approbation

☞

Au 14 mars 2023, les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

En section d'investissement :

Les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2022 sont les suivants :

Déficit de l'exercice 2022		Résultat antérieur 2021		Excédent de fonctionnement capitalisé (C/1068)		Résultat de la section d'investissement 2022 – Déficit cumulé (I)
- 2 755 240,51 €	+	- 743 066,78 €	+	1 801 363,34 €	=	- 1 696 943,95 €

La section d'investissement comporte également des restes à réaliser qui se développent comme suit :

Solde des restes à réaliser :

Recettes		Dépenses		Solde des restes à réaliser (II)
0,00	-	1 405 253,31 €	=	- 1 405 253,31 €

La section d'investissement se définit donc de la façon suivante :

Déficit cumulé d'investissement 2022 (I)		Soldes des restes à réaliser (II)		Besoin de financement (III)
- 1 696 943,95 €	+	- 1 405 253,31 €	=	- 3 102 197,26 €

En section de fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2022		Résultat antérieur 2021		Résultat de la section de fonctionnement 2022 – Excédent cumulé
2 847 847,18 €	+	4 445 127,57 €	=	7 292 974,75 €

La somme disponible en fonctionnement à affecter au budget 2023 est donc de 7 292 974,75 € que nous nous proposons de répartir de la façon suivante :

- pour l'investissement : 3 102 197,26 € (III) au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- pour le fonctionnement : 4 190 777,49 € (IV) au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté, excédent)

De plus, le déficit cumulé d'investissement de 1 696 943,95 € (I) sera affecté au compte 001 (résultat d'investissement reporté, déficit).

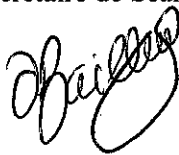
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces propositions.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :


- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 abstentions : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HASEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille